

Communiqué de presse

LE TRIBUNAL ARBITRAL CONFIRME LES DROITS DE RHODIA DANS LE LITIGE CONTRE INVISTA

Paris, le 28 janvier 2010 ----- Le 22 janvier 2010, un tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale a rendu une sentence partielle dans le contentieux qui oppose Rhodia à Invista, portant sur l'utilisation d'une technologie pour la fabrication de produits à base de polyamide.

Rhodia est très satisfait de ce résultat qui valide la plupart de ses arguments à l'issue de la première phase de cette procédure.

Rhodia avait initié cet arbitrage en octobre 2007 afin de confirmer son droit d'utiliser certaines informations pour la fabrication d'adiponitrile (ADN) à partir de butadiène, dans l'hypothèse de la construction d'une nouvelle usine de fabrication d'ADN.

*Chimiste, leader dans ses métiers, **Rhodia** est un groupe industriel international, résolument engagé dans le développement durable. Le Groupe met la recherche de l'excellence opérationnelle et sa capacité d'innovation au service de la performance de ses clients. Articulé autour de six entreprises, Rhodia est partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, de l'électronique, de la parfumerie, de la santé, de la beauté, de la détergence, des produits industriels et de grande consommation. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros en 2008 et emploie aujourd'hui environ 14 500 personnes dans le monde. Il est coté sur NYSE Euronext.*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site web www.rhodia.com

Contacts Rhodia Relations Presse

Lamia Narcisse

☎ +33 (0)1 53 56 59 62

Relations Investisseurs

Maria Alcon Hidalgo

☎ +33 (0)1 53 56 64 89

Benjamin Bruneau

☎ +33 (0)1 53 56 64 42